

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance extraordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 19 décembre 2024 à 19h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

24-060478 ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution – Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2025
5. Résolution – Adoption du Programme triennal des dépenses en immobilisation
6. Période de questions.
7. Résolution – Fermeture de la séance

24-060479 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 9 personnes dans la salle.

24-060480 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060481 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé.

ADOPTÉE

24-060482 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’ANNÉE 2025

ATTENDU QU’EN vertu de l’article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la prochaine année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a déterminé les prévisions des dépenses qu’il juge essentielles au maintien des services municipaux qui sont présentés dans le tableau suivant;

Poste budgétaire	Budget 2024	Budget 2025
Administration générale	153 050,00\$	201 796,50\$
Sécurité publique	58 573,00\$	62 224,00\$
Transport	271 594,00\$	188 123,00\$
Hygiène du milieu	47 406,00\$	46 912,00\$
Urbanisme	12 698,00\$	13 450,00\$
Loisirs et culture	4 121,00\$	1785,00\$
Financement	5 402,00	29 638,00\$
Total des dépenses	552 844,00	543 928,50\$

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a déterminé les prévisions des recettes pour payer les dépenses qu’il juge essentielles au maintien des services municipaux qui sont présentés dans le tableau suivant;

Poste budgétaire	Budget 2024	Budget 2025
Taxes foncières et spéciales	283 270,24\$	341 186,18
Taxes par tarification	42 672,00\$	46 105,00\$
Paiements tenant lieu de taxes	81 713,00\$	81 282,00\$
Autres recettes de sources locales	73 764,00\$	16 615,00\$
Transferts	79 336,00\$	51 000,00\$
Autres revenus	856,83\$	7 736,60\$
Total	561 612,07\$	543 927,78\$

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D’adopter les prévisions budgétaires pour l’année financière 2025 et autorise la direction générale à approprier les sommes nécessaires et à faire les dépenses selon les lois, règlements et politiques en vigueur.

ADOPTÉE

24-060483 RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir les dépenses en immobilisation pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy a déterminé les dépenses en immobilisation présentées dans le tableau suivant :

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

TITRE DU PROJET	2025	2026	2027
Achat d’une nouvelle camionnette	40 000\$		
Rechargement granulaire du Rang 9	150 000\$		
Démolition de l’ancien garage municipal		85 000\$	
Agrandissement du bureau municipal	6 000\$	55 000\$	
Rechargement granulaire du chemin Principal			175 000\$
Total	196 000\$	140 000\$	175 000\$

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D’adopter les prévisions budgétaires pour l’année financière 2025 et autorise la direction générale à approprier les sommes nécessaires et à faire les dépenses selon les lois, règlements et politiques en vigueur.

ADOPTÉE

24-060484 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h09, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l’assemblée pour la période de questions. Questions autour de la table : aucune question

Questions dans la salle :

- Questions générales sur les dépenses
- Questions générales sur les recettes
- Questions générales sur le PTI

24-060485 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l’ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim